

Etiquetage des pneus obligatoire dès 2012

Quand vous achetez des pneus, beaucoup d'entre vous souhaitent être mieux informés des performances de ceux-ci en matière de sécurité, d'économie de carburant et de niveau sonore. Il faut savoir que les pneus représentent 20 à 30% de consommation en carburant d'un véhicule.

Ainsi, dès novembre 2012, les fabricants devront indiquer les performances pour les trois paramètres majeurs (consommation de carburant, adhérence sur revêtement mouillé et niveau sonore) sur toute la documentation technique promotionnelle accompagnant les pneus des classes C1, C2 et C3 : cela concerne les automobiles...

Suite et source => caradisiac

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le lundi 4 mai 2009

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/9531-etiquetage-pneus-obligatoire-2012.html>